

## **La grosse commission**

## **Edito**

Fallait oser ! La commission chargée de rendre un livre blanc sur l'archéologie préventive avant le 1<sup>er</sup> mars 2013 a été désignée. Elle comprend... 27 MEMBRES. De part son effectif pléthorique, sa composition et sa feuille de route (lire p.2), il est clair qu'Aurélie Filippetti tente de nous faire le coup du comité Théodule ou de la commission d'enterrement. Rappelons que la commission dont le rapport a inspiré la loi de 2001 comportait... 3 membres.

Oser tout, cela peut relever de l'audace chère à Danton, mais en l'occurrence, ceux qui ici ont à ce point tout osé se reconnaîtront plus chez Audiard que chez le révolutionnaire.

### **Bon Courage !**

C'est sans sarcasme et sincèrement que nous souhaitons bon courage à celles et à ceux qui, au sein de cette commission, tenteront, dans l'intérêt général, de mener un cheminement intelligent de l'analyse à la proposition. Demander à des gens de courir un marathon dans des sables mouvants, cela pourrait être drôle si ce n'était pas l'avenir de l'archéologie préventive qui était en jeu.

Merci, Madame la ministre !

Après l'affaire du groupement solidaire Inrap-Archéodunum (lire p.3) et cette « commission impossible », sur le rythme d'une bourde colossale tous les mois, à la date du 1<sup>er</sup> mars 2013, on aura vite fait de transformer le livre blanc en oraison funèbre du service public de l'archéologie préventive.

### **Vous en avez d'autres comme celle-là ?**

Voilà qui, en tout état de cause, est de très mauvais augure avant la réunion sur la résorption de la précarité fixée au 31 octobre (lire p.4). On se demande réellement quel coup fourré, quelle entourloupe de derrière les bureaux se tramant actuellement dans les murs du ministère sur la question de l'emploi à l'Inrap.

On sait que l'on aura des désaccords et que les choix budgétaires qui sont annoncés vont inmanquablement nous mener dans une situation de conflit. On aurait au moins aimé, Madame la ministre, que les choses se passent dans un climat de confiance. Nous prenons acte du fait que cela semble décidément être trop vous demander...

**Il nous reste la certitude de pouvoir compter sur les personnels pour défendre le service public, l'emploi et se battre contre la précarité. C'est cette capacité de mobilisation qui devra, une fois de plus, faire la différence. De ce côté, là non plus, le changement, ce n'est pas pour maintenant.**

*Ce vendredi 5 octobre, Aurélie Filippetti, ministre de la Culture et de la Communication a installé la commission chargée de dresser le bilan scientifique, économique et social du dispositif de l'archéologie préventive et de lui remettre, avant le 1<sup>er</sup> mars 2013, ses préconisations sous la forme d'un livre blanc. Compte tenu de sa composition et des missions assignées à ses membres, il y a sans doute plus à redouter qu'à attendre des travaux de cette commission.*

### La commission

#### Une armée mexicaine

Le choix d'une composition réduite à quelques membres indépendants aurait été judicieux et aurait permis, après audition de tous les acteurs, de dresser un bilan objectif sur lequel la ministre aurait dû s'appuyer pour réformer en profondeur et dans le souci de l'intérêt général, la loi de 2003.

Au lieu de cela, souhaitant sans doute soigner l'affichage et crédibiliser l'apparence d'une représentativité illusoire, le ministère a doté la commission d'une composition pléthorique (27 membres). Les points de vue divers et antagonistes qui ne manqueront pas de s'y exprimer pourraient se neutraliser et, faute de consensus nécessaire à l'élaboration d'une alternative au cadre réglementaire actuel, aboutir à une situation de *statu quo*, faisant de cette commission un objet au mieux inutile... au pire dangereux ; car il apparaît indéniable que pour beaucoup de membres de la commission mise en place par Aurélie Filippetti, ce n'est pas l'intérêt général qui va primer mais bien les intérêts particuliers.

#### Un trompe-l'œil

A y regarder de plus près, la prétendue représentativité de cette commission n'est qu'un trompe-l'œil :

► certains membres représentant le secteur public sont des transfuges très récents du secteur privé, d'autres entretiennent des relations étroites avec des opérateurs privés, comme si la défense du service public n'avait de sens qu'entre les murs de certaines institutions mais aucun prolongement souhaitable pour la détection, la sauvegarde et l'étude du patrimoine archéologique.

► derrière une étiquette institutionnelle respectable, certains

membres de la commission sont notoirement connus pour exprimer et assumer des propos qui le sont beaucoup moins ! Ces mots fielleux vis à vis du service public de l'archéologie sont-ils l'expression d'un large consensus institutionnel ? Certainement pas !

► on s'étonnera à ce titre, de la très faible représentation des signataires de l'appel « L'archéologie préventive doit être réformée »...

► que pourra exprimer le président actuel de l'Inrap au sein de cette commission ? Sa solidarité avec l'opérateur privé convié, au détriment de l'Inrap, à partager les « bénéfices » scientifiques, médiatiques et financiers de l'opération de Magny-Cours ?

► le patron de cet opérateur privé, choisi lui aussi pour siéger au sein de la commission, est-il venu défendre l'intérêt général ou les intérêts très particuliers de sa corporation - et ses millions d'euros de bénéfice engrangés en quelques années ?

► enfin, tant qu'à assurer une représentation des opérateurs privés au sein de la commission, pourquoi en exclure les archéologues salariés au bénéfice de chefs d'entreprise, garants, avant toute chose, de la richesse créée à leur profit ?

**Sous l'apparence de la représentativité et du consensus, cette commission n'est donc qu'un faux nez du cirque actuel et il semble qu'on ait œuvré au sein du ministère pour s'assurer, directement et indirectement, de la représentation et de la défense d'intérêts très particuliers. La question de l'intérêt général et du service public est posée au travers de la commission, de sa composition et des réponses qu'elle apportera.**

### Un discours sans suite ? Un cadrage sans ambition !

Dans la feuille de route de la commission à aucun moment il n'est question d'évaluer les modifications que la loi de 2003 a introduite. Pourtant, dans le discours de Saint-Rémy-de-Provence, il s'agissait bien de la remise en cause de la loi de 2003 : « *De nombreuses voix réclament aujourd'hui un retour au monopole instauré en 2001 et je n'ignore pas que les parlementaires de gauche s'étaient opposés à la loi de 2003.* ». Pour le SGPA CGT-Culture, il s'agit d'un retour à un monopole du service public de l'archéologie préventive, composé de l'Inrap, des collectivités territoriales et des services régionaux de l'archéologie. Aujourd'hui, la mise en concurrence des fouilles gangrène non seulement les missions de service public, mais porte aussi atteinte à ces institutions et c'est ce que les « nombreuses voix » dénoncent. La maîtrise d'ouvrage des fouilles doit revenir à l'Etat et il est indispensable de sortir les fouilles du secteur marchand pour l'intérêt général et la sauvegarde du patrimoine archéologique.

**Au mieux, on se dirige vers l'élaboration d'un énième rapport sur l'archéologie préventive quasi sans suite, comme la vingtaine qui avait précédé celui de Poignant/Pêcheur/Demoule, et au pire, vers le renforcement des intérêts particuliers au détriment de l'intérêt général et du service public de l'archéologie !**

# Magny-Cours : réponse de la directrice de Cabinet

Inrap

*Par courrier en date du 2 octobre, la directrice de Cabinet de la ministre de la Culture a répondu au courrier que lui avaient adressé, le 30 août, la CGT-Culture et le SGPA CGT-Culture sur la constitution d'un groupement solidaire Inrap/Archéodunum SAS pour répondre à l'appel d'offre de la fouille de Magny-Cours dans la Nièvre.*

**Légalité de la réponse à l'appel d'offre... et non légalité de la constitution du groupement solidaire !**

Sur la légalité de la constitution de ce groupement la directrice de Cabinet indique qu'après une « analyse approfondie » la réponse faite par l'Inrap à cet appel d'offre « apparaît juridiquement régulière ». Or dans ce dossier, c'est aussi l'absence de toute consultation des instances représentatives des personnels au sujet de la constitution du groupement solidaire Inrap/Archéodunum SAS que la CGT avait dénoncé. Rappelons simplement qu'au Conseil d'Administration de l'Institut du 12 septembre dernier, le représentant du secrétariat général du ministère de la Culture avait indiqué, au sujet de Magny-Cours, que la note de la ministre sur l'**Amélioration et le**

**renforcement du dialogue social au sein des services du ministère de la culture et de la communication et de ses établissements** s'appliquait... à tous les établissements !

**Rien sur le rôle de la tutelle... mais désaveu de la décision de la direction générale de l'Inrap !**

La directrice du Cabinet écrit simplement que l'Inrap dispose d'une autonomie de gestion qui l'autorise à s'engager dans de tels processus sans l'accord de l'administration qui en assure la tutelle. Toutefois, elle précise qu'à l'avenir de tels réponses devront être mises en adéquation avec les orientations nouvelles fixées par les pouvoirs publics.

**Retour en arrière impossible...**

La directrice de Cabinet indique

qu'il est impossible juridiquement que l'Inrap se désiste « *sauf à engager la responsabilité de l'Etat* ». Donc si le groupement solidaire Inrap/Archéodunum SAS remporte le marché de fouille, l'Inrap ne pourra pas se défilier car cela coûterait un bras, voire une jambe à l'Etat !

**... mais cela ne devrait plus se reproduire !**

Pour conclure, la directrice de Cabinet nous informe que la ministre de la culture a jugé nécessaire de proposer à sa collègue Geneviève Fioraso, ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, d'adresser au président de l'Inrap une nouvelle lettre de mission afin de lui préciser « *les objectifs prioritaires qui paraissent devoir guider son action* ». Sans commentaires...

**Affaire à suivre...**

## Pour le directeur générale de l'Inrap : du CDI oui, mais pour une éventuelle harmonisation de l'organisation fonctionnelle des DIR...

*Par un courrier en date du 21 septembre, le SGPA CGT-Culture a demandé au directeur général de l'Institut d'ouvrir en urgence un plan de recrutement afin de saturer le plafond d'emploi sous CDI autorisé. Car les données fournies au Conseil d'Administration (CA) du 12 septembre 2012 montrait un déficit de CDI à hauteur de 20 ETPT.*

**En résumé, la réponse du DG :**

Le plafond d'emplois CDI, dans le cadre du vote du budget 2012 par le CA, a été réparti à hauteur de 1344 ETPT d'agents opérationnels et 409 ETPT d'agents fonctionnels. Sous réserve des mouvements des prochains mois, les emplois opérationnels devraient être

consommés à hauteur de 1349 ETPT, alors que les emplois fonctionnels seront consommés aux environs de 385 ETPT.

Sur ce constat, le DG indique qu'il souhaite « *...pouvoir ouvrir à la vacance [des emplois fonctionnels] dans le cadre de l'harmonisation de l'organisation fonctionnelle des*

*directions interrégionales début 2013, à la suite de nos prochaines discussions.* »

**Alors qu'aucune concertation n'a commencée avec les OS, penser que les négociations sur un sujet aussi important seront bouclées début 2013... nous semble un peu présomptueux !**



# Le Droit des agents

## Entretiens d'évaluations : ça va pas être possible...

**Le 06 octobre dernier la direction a présenté aux élus de la Commission Consultative Paritaire de la filière administrative un bilan de la première campagne d'entretiens professionnels (pour information). Pas très brillant...**

Le document présenté affiche des chiffres en partie faux et surtout une vision biaisée du bilan à tirer de cette première série d'entretiens. Les différents chiffres et statistiques présentés n'expriment pas grand chose puisque seule une partie des évaluateurs a répondu aux questionnaires de bilan (40 sur 77).

Par ailleurs, la direction s'est attaché à minimiser l'importance des recours et contestations alors que de graves dysfonctionnements ont été constatés lors du déroulé de ces entretiens (et encore, un inventaire exhaustif n'a pas été effectué). La direction l'a elle-même reconnu. Autre constat partagé : les évaluateurs n'ont pas été suffisamment préparés et formés à ces entretiens ce qui a pu entraîner un certain nombre de confusions voire des situations très tendues.

Quoiqu'il en soit ces entretiens annuels doivent être refondés !

► Premièrement rien n'oblige à les rendre annuels. La loi impose un entretien tout les 3 ans *a minima*. Ce rythme doit pouvoir laisser les services administratifs fonctionner et ne pas les inonder d'une charge de travail supplémentaire et inutile.

► Il convient de bien les distinguer des entretiens de formations dont la périodicité doit être annuelle. Les entretiens de formations doivent donner aux agents l'opportunité d'accéder à une offre de formation riche et variée.

► En cas de désaccord sur l'évaluation l'agent évalué doit pouvoir faire un recours, et si cela s'impose, un nouvel entretien avec le supérieur

hiérarchique de l'évaluateur peut avoir lieu. A l'Inrap, le système mis en place oblige à un deuxième entretien avec l'évaluateur et non son supérieur hiérarchique... Cette disposition dissuade les agents évalués d'exprimer leur désaccord et beaucoup d'entre-eux ne voient pas l'intérêt de se farcir un nouvel entretien avec l'évaluateur avec qui ils sont en désaccord.

► Enfin et surtout, l'évaluation doit porter sur l'accomplissement collectif des missions et non alimenter le discours techno-libéral de la direction de l'Inrap. Le SGPA CGT-Culture défend la dimension collective du travail et par la même, le principe d'une évaluation collective. La définition d'objectifs individuels chiffrés renvoie à des notions de rentabilité incompatibles avec nos missions. Le management qui s'appuie sur des objectifs individuels quantitatifs intenables est toxique et à récuser clairement, car le résultat du travail des personnels n'est jamais que l'expression des moyens (organisationnels, matériels) mis à leur disposition pour atteindre les dits objectifs. L'évaluation individuelle sert à isoler les agents et individualiser leur carrière, renforcer leur assujettissement à la hiérarchie, les mettre en concurrence et surtout, déstructurer la coopération et les collectifs de travail.

Plus encore que pour la filière administrative, l'évaluation individuelle des agents opérationnels risque d'être en inadéquation totale avec, ce que le DRH adjoint appelle «*les contingences*» de la filière scientifique et technique.

## En bref

### Résorption de la précarité à l'Inrap : ça bouge !

La 1ère réunion de négociation entre les organisations syndicales représentatives à l'Inrap et le Cabinet de la ministre aura lieu le 31 octobre en fin d'après-midi... « afin d'examiner la situation de l'emploi à l'INRAP et d'envisager les mesures de déprécarisation de certains personnels conformément aux engagements pris », dicit le conseiller social de la ministre !

En espérant que dans ce dossier, le Cabinet de la ministre soit enfin à l'écoute des personnels et de leurs représentants...

Pour le communiqué de la CGT-Culture sur la journée du 23 octobre : <http://www.cgt-culture.fr/spip.php?article1621>



Les précaires de l'Inrap dans l'action avec l'UGFF-CGT et la CGT-Culture le 23 octobre 2012 devant le musée d'Orsay

■ **Bulletin d'adhésion au SGPA CGT-Culture** octobre 2012

■ Nom : ..... Prénom : .....

■ Adresse : ..... Région : .....

■ Tel : ..... Email : ..... INRAP SRA Autre : .....

■ A retourner à CGT-Culture, 12, rue de Louvois, 75002 PARIS - email : [sgpa.cgt-culture@culture.gouv.fr](mailto:sgpa.cgt-culture@culture.gouv.fr)

■ Tel : 01 40 15 51 86 - Fax : 01 40 15 51 77 - internet : <http://www.cgt-culture.fr> 4